

Lyon, 19 novembre 2019

---

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

**En cette période de l'année, des vendeurs de calendriers se présentant comme éboueurs, commencent déjà à sonner aux portes des logements des habitants du territoire métropolitain. Face à la recrudescence de faux éboueurs qui tentent de vendre des calendriers, la Métropole de Lyon tient à informer la population qu'il est strictement interdit à ses agents d'effectuer ce type de démarche auprès des citoyens, quel qu'en soit le motif, y compris s'il s'agit d'agents travaillant dans le secteur de la collecte des déchets ménagers. Cette interdiction s'applique également aux personnes intervenant pour le compte de prestataires de la collectivité.**

Il est donc recommandé aux habitants du territoire de refuser toute proposition de personnes se prévalant de leur appartenance à la collectivité même s'ils présentent un document utilisant le terme « Métropole de Lyon » ou s'ils affirment appartenir à une association quelconque, car celle-ci serait illégale.

La Métropole de Lyon rappelle qu'il est interdit aux agents d'utiliser le nom de la collectivité pour des activités exercées à titre personnel car cela pourrait conduire à une confusion dans l'esprit des citoyens.